

COLLOQUE

L'EXPERTISE, AU COEUR DES MESURES D'INSTRUCTION

Inscription en ligne



25.04.2025



BRUZ - École des Avocats du Grand Ouest



Validation de 6 heures au titre de la formation professionnelle continue des avocats

ORGANISÉ PAR :



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES



À PROPOS

Dans un contexte où les dossiers contentieux font appel, de plus en plus, à des considérations scientifiques, techniques ou économiques très pointues, les décisions de justice doivent s'appuyer sur des éléments factuels solides. L'expertise apparaît comme un outil indispensable pour éclairer les décisions de justices, mais les magistrats disposent d'autres mesures d'instruction à mettre en œuvre.

Ce colloque se propose d'explorer la place de l'expertise dans le cadre des mesures d'instruction, en mettant en lumière son rôle, ses enjeux, ses modalités et ses défis.

L'expertise est souvent sollicitée pour apporter une compréhension approfondie des faits et des situations litigieuses. Elle permet ainsi aux juges administratifs de se prononcer en toute connaissance de cause, en s'appuyant sur des analyses rigoureuses et des avis éclairés.

Cependant, l'intégration de l'expertise dans le processus juridictionnel soulève également des questions essentielles :

- Quelle est l'utilité réelle de l'expertise par rapport aux autres mesures d'instructions existantes ? Quand et comment y recourir ?
- Comment garantir la compétence, l'objectivité et l'impartialité des experts ?
- Quelles sont les garanties procédurales à mettre en place pour assurer une utilisation appropriée des rapports d'expertise ?
- Comment concilier la nécessité d'une expertise approfondie avec le respect des droits des parties et la célérité des procédures ?
- Quelle place est réellement laissée au droit dans les dossiers ayant fait l'objet d'une expertise ?
- Quelle place est réellement laissée à l'interprétation du juge sur les faits exposés dans les dossiers ayant fait l'objet d'une expertise ?



PROGRAMME

DE LA MATINÉE

8:30 : Accueil des participants

9:00 : Propos introductifs

Monsieur Alain POUJADE, Président du Tribunal administratif de RENNES
Maître Paul DELACOURT, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de RENNES

9:30 : Interventions universitaires

Monsieur Jean SIRINELLI, Professeur de droit public à l'Université de RENNES
Madame Christine PAILLARD, Maître de conférence à l'Université de RENNES

Deux grands thèmes :

- Expertise et instruction
- Expertise et jugement

10:00 : Intervention

Monsieur Pierre SAUPIQUE, Rédacteur en chef de la Revue « EXPERTS », Expert agréé par la Cour de cassation

- Expertise judiciaire versus Expertise administrative

10:30 : Table ronde N° 1 - De l'utilité de la mesure d'expertise à la désignation de l'expert

- Pourquoi recourir à l'expertise ?
- Les éléments de la mission
- La problématique du choix des experts
- La place de l'avocat dans le processus
- Le coût de l'expertise
- La concurrence des MARD (médiation....)

Modérateur : Maître Sophie GUILLON-COUDRAY, Avocat

Participants :

Monsieur Éric BERTHON, Magistrat, Vice-Président, Président de la 3ème chambre du Tribunal administratif de RENNES

Monsieur Gérard MANDINE, Expert médical et Président de la compagnie des Experts près de la Cour Administrative d'Appel de NANTES

Maître Arnaud LABRUSSE, Avocat

Madame Béatrice RIVAIL, Présidente du Tribunal judiciaire de RENNES

12:00 : Déjeuner

ORGANISÉ PAR :



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES



ÉCOLE DES AVOCATS DU GRAND OUEST

PROGRAMME

DE L'APRÈS-MIDI

14:00 : Table ronde N° 2 - Le déroulé des opérations d'expertise

- Le respect de la mission
- Le respect du contradictoire
- La gestion des difficultés (production de pièces et injonction sous astreinte, sapiteur,
- Extensions de la mission, durée de l'expertise...)
- Du pré-rapport au rapport en passant par les dires
- La place du juge
- La place de l'avocat
- La place des experts techniques et/ou des médecins conseils

Modérateur : Maître David GORAND, Avocat, Président de l'EDAGO

Intervenants :

Monsieur Renaud BOUVET, professeur de médecine légale à l'Université de Rennes, chef de service de médecine légale du CHU de Rennes

Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Expert judiciaire

Maître Ugo FEKRI, Avocat

Monsieur Éric BERTHON, Magistrat, Vice-Président, Président de la 3ème chambre du Tribunal administratif de RENNES

15:30 : Table ronde N° 3 - La prise en compte de l'expertise par le juge

- La place du droit face aux positions expertales
- La contestation des conclusions expertales par les parties
- Le rôle des autres expertises dans le procès (expertises amiables (assurance ?),
- Expertises médicales en fonction publique ou dommage corporel, expertise contradictoire code de procédure civile, conciliateur de justice)

Modérateur : Monsieur Nicolas TRONEL, Magistrat, Vice-Président, Président de la 5ème chambre du Tribunal administratif de RENNES

Intervenants :

Monsieur Fabrice MET, Magistrat, Rapporteur public de la 4ème chambre du Tribunal administratif de RENNES

Monsieur Fabien MARTIN, Magistrat, Rapporteur public de la 3ème chambre du Tribunal administratif de RENNES

Monsieur Michel KLEIN, Directeur général adjoint de la MAF

Maître Caroline BARDOUL, Avocat

17:00 : Fin du colloque

PARTICIPER



INSCRIPTION EN LIGNE

Avocats : [cliquez ici](#)

Autres publics : [cliquez ici](#)



FRAIS DE PARTICIPATION

Avocats : 100 €

Autres publics : gratuit



LIEU DE PARTICIPATION

Le colloque aura lieu dans l'amphithéâtre de l'EDAGO
(campus de Kerlann, contour Antoine de St Exupéry - BRUZ).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter
Madame Isabelle GENOUEL par e-mail à organisationfc@edago.fr

ORGANISÉ PAR :



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

